

# EN ACTION CONTRE LE démantèlement

#4

du réseau de la santé et des services sociaux et des services de garde



DÉCEMBRE 2014

## Les réels objectifs de la réforme Barrette : **PRIVATISER LES SERVICES**

### **Le gouvernement nous cache ses réels objectifs.**

Le projet de loi 10 fait partie d'un ensemble d'actions du gouvernement libéral qui vise toutes à affaiblir notre réseau public de santé et de services sociaux.

Pour comprendre ce qui nous attend, il faut donc prendre en compte le projet de loi 10, mais aussi le projet de loi 15 sur la gestion et le contrôle des effectifs, les projets de supercliniques annoncés par le gouvernement et... se souvenir du projet de loi 33, adopté sous le bâillon en décembre 2006 par le gouvernement Charest avec Philippe Couillard comme ministre de la Santé et des Services sociaux.

Avec le projet de loi 33, le gouvernement libéral a déjà ouvert toute grande la porte au privé en santé. Depuis, plusieurs interventions chirurgicales sont faites dans le privé. **Et tant pis si vous n'avez pas d'assurance ou si vous n'avez pas les moyens de payer!**

### **LE PROJET DE LOI 10 ACCENTUERA LA PLAGE DU PRIVÉ**

Le projet de loi 10 du ministre Gaétan Barrette va augmenter la privatisation :

- Le ministre va forcer les nouveaux mégas-établissements à entrer en ententes de services avec les nouvelles supercliniques ou avec d'autres entreprises privées. Ces supercliniques vont augmenter le volume de chirurgies effectuées à l'extérieur de l'hôpital dans toutes les régions du Québec;

### **Nous sommes en droit de nous poser cette question : À quel prix se fera la privatisation de notre réseau pour la population ?**

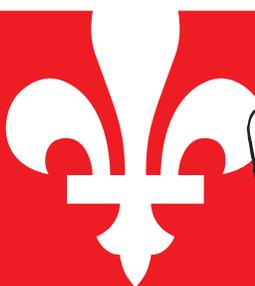
- Les délais d'attente pour les services vont augmenter, en raison des compressions et du contrôle des effectifs (projet de loi 15);
- La mise en œuvre du mode de financement à l'activité permettra aux entreprises de connaître avec précision le coût de chaque intervention.

Les libéraux sont en train de réunir toutes les conditions pour qu'émergent la privatisation du financement et la mise en place d'un important marché de l'assurance privée.

**Le développement de l'assurance privée en santé, ça signifie des factures gigantesques pour les individus et pour les familles et des profits immenses pour le privé!**

Si le projet de loi 10 est adopté, nous devons nous attendre à ce que les coûts explosent et que se développe un système de santé et de services sociaux à plusieurs vitesses, comme c'est le cas aux États-Unis.

Le système de la santé du Québec serait alors une immense occasion d'affaires pour les compagnies d'assurance et les cabinets privés de médecine. Cela profiterait aux médecins spécialistes et aux actionnaires de compagnies d'assurances, mais certainement pas à nous.



**REFUSONS  
L'AUSTÉRITÉ**



refusons.org